



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Session de SEPTEMBRE 2010

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Président : Marc VILLARD
Rapporteur Général : Pierre GIRAULT

La Commission des affaires économiques avait demandé que les sujets suivant soient abordés lors d'auditions :

A) Projet de budget 2011 Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et plus précisément projet de budget du programme 151

B) Appui aux entreprises françaises et en particulier comment mieux accompagner les PME/PMI de même que les investisseurs individuels dans leur phase d'investissement et développement

C) Point sur les conventions fiscales en cours de négociation /ratification ainsi que les « nouveautés » et évolutions fiscales en liaison avec la Direction des résidents à l'étranger et des Services généraux au Ministère de l'Economie / Dévolution successorale : point fiscal sur les éléments de base essentiels

XXXXXXXXXX

A) Projet de budget 2011 Ministère des Affaires Etrangères et Européennes / projet de budget du programme 151.

Bien que confirmée l'audition de Mr le Sénateur Adrien GOUTEYRON n'a pu avoir lieu pour des raisons indépendantes de sa volonté et la Commission a auditionné immédiatement :

Mme Odile SOUPISON Directrice-adjointe de la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Mr Jean WIET Chef de la mission de gestion administrative et financière (partant)

Mr Raymond QUEREILHAC successeur de M Jean WIET

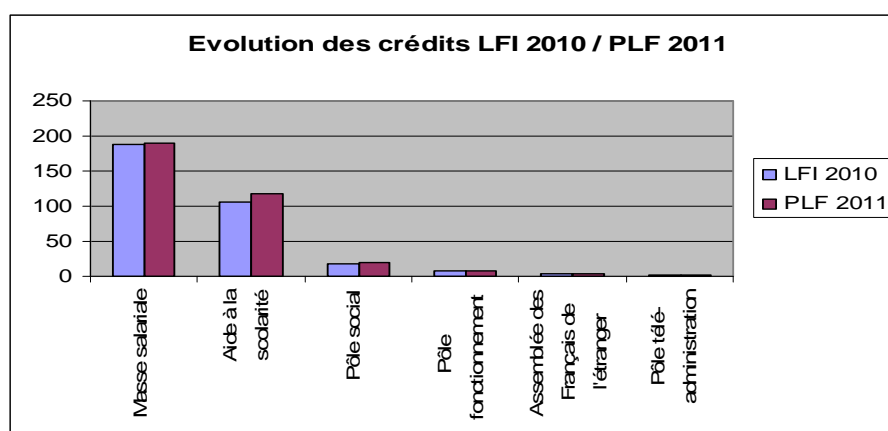
Mr Antony NGUYEN VAN TON responsable cellule budgétaire.

La Commission remercie Mr Jean WIET pour l'excellente collaboration entretenue durant son affectation et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle affectation (Protocole) et souhaite la plus amicale bienvenue à Mr Raymond QUEREILHAC .

Mme Odile SOUPISON rappelle que les budgets précités ont été élaborés suivant la lettre de cadrage « Budget 2011 » de Mr le Premier Ministre, dans l'environnement économique que nous connaissons. Néanmoins le budget prévisionnel affecté à la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire est en progression de 5% et ce dans un contexte de l'élargissement du périmètre d'intervention du programme 151 depuis 2010 et de l'augmentation constante de l'activité consulaire.

Je vous propose de vous reporter aux tableaux annexés aux fins de meilleure compréhension.

Destination des crédits	LFI 2010	PLF 2011	Ecart
Masse salariale (titre 2)	189	191	+1%
Bourses et prise en charge (action 2)	105,3	119	+13%
Pôle social	18,9	19,8	+5%
dont aide sociale	16,3	16,23	-0,4%
emploi et formation professionnelle	0,6	0,78	+33%
Pôle Fonctionnement	7,51	8	+7%
dont organisation matérielle des élections de 2012 (dépense nouvelle hors informatique)	0	0,6	+100%
Pôle Assemblée des Français de l'étranger	3,4	3,4	0%
Pôle télé-administration	1,1	2	+77%
Total pour le programme 151	325,5 (1)	343,2	+5%
(1) y compris la réserve parlementaire			



Ce budget se décline en

Trois actions :

- Service public de qualité 184,5 M€ (+ 1.5%)
- Accès des élèves français réseau AEF 119M€ (+13%)
- Instruction demande visa 39,7 M€ (+3%) la nécessité, suivant une règle communautaire de justifier tout refus pèse lourdement parait-il. Rappelons que la fongibilité des recettes publiques interdit leur réaffectation directe... il est permis toutefois de s'interroger sur l'impact budgétaire au niveau recettes des frais de visa...enfin sur ce sujet nous apprenons qu'une étude sera menée prochainement par Mr MENARD

Trois titres :

- Dépenses de personnel (190 M€) +1%
- Dépenses de fonctionnement (13.5) +12%
- Dépenses d'intervention (138.8M€) +12%

De fait les crédits « masse salariale » variant peu l'évolution de certains postes est contrastée voire très contrastée.

- **Quasi-stabilité pour l'action sociale /CFE.SBF centre médicaux sociaux (-0.4%)
Quasi-stabilité fonctionnement AFE (-0.3%)**
- **Quasi-stabilité MFE (-0.7%)**
- **Stabilité plus des frais tournées consulaires (+1.2%)**
- **Réduction des frais représentation des postes (-.8%)**
- **Subventions agences consulaires (consuls honoraires) (-15%) à ce sujet un vœu sera soumis à votre avis suite à ce rapport .L'administration pense qu'il faut désormais bien cibler les agences consulaires (celles qui travaillent réellement pour les communautés françaises et les agences simplement d'influence)**

- **Légère réduction concernant le service central de l'état civil (-2%)**

- **Forte réduction des frais de mission et de représentation (-9%)**

- **Très forte restructuration du service de l'adoption internationale (-29%) sur un montant epsilonque il est vrai compensé par une augmentation de la subvention de 24% aux organismes autorisés pour l'adoption**

- **Très forte augmentation des crédits destinés à l'entretien et regroupements des cimetières civils en particulier en Algérie (+127%) rappelons que cela concerne environ 200 cimetières répartis dans 44 pays .**

- **Très forte augmentation des crédits « pôle informatique » destinés en partie à la préparation et support des élections 2012**

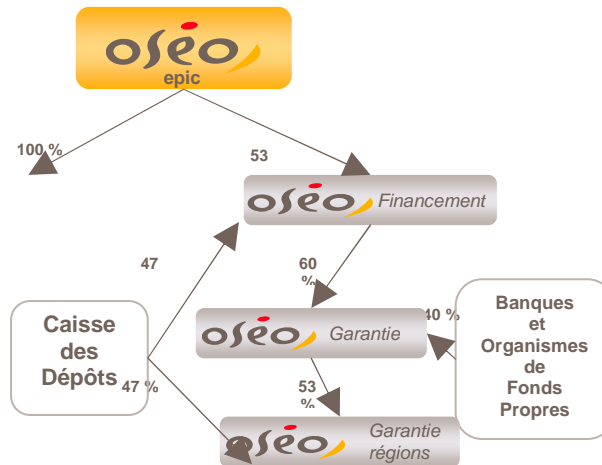
- **Hausse significative des crédits destinés aux opérations de rapatriement (+59 %)**
- **Enfin pour mémoire la progression de 13% des crédits d'aide à la scolarité de 13% portés à 119M€**

Il convient de souligner que dans un contexte budgétaire difficile le PLF proposé permettra de faire face, certes de façon encore trop faible pour certains postes, aux exigences du programme élaboré sous sa forme actuelle. En soulignant les efforts des uns et des autres pour aboutir à ce résultat plus qu'honorable, votre rapporteur estime toutefois que des moyens supplémentaires seront à court terme nécessaires en particulier dans le domaine social compte tenu de la croissance régulière des communautés françaises à l'étranger (+ 4 % par an rythme actuel).

Enfin nous nous réjouissons de l'excellent climat, de l'atmosphère de confiance entretenue avec nos interlocuteurs pour le bénéfice de tous.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

B) Appui aux entreprises françaises et en particulier comment mieux accompagner les PME/PMI de même que les investisseurs individuels dans leur phase d'investissement et développement.



Nous avons reçu Mr Alain RENCK directeur international OSEO .Résultat de la fusion ANVAR et BDPME , employant désormais plus de 1000 personnes , implanté sur 37 sites est un organisme de financement public à 100% français mais avec des partenaires bancaires privés destiné à soutenir l'innovation et la croissance des entreprises . Ceci posé l'objectif d'OSEO est d'arriver à favoriser l'émergence de 10 000 nouveaux exportateurs français endéans les deux prochaines années tout en accélérant la croissance des entreprises de moins de 5 000 salariés afin de promouvoir les capacités innovatrices et exportatrices de notre pays. L'innovation et l'exportation allant de pair il convient pour OSEO de se positionner sur ce marché délicat et risqué en faisant face au problème du financement de l'immatériel peu goûté par les banques . Le ratio effet de levier est pourtant selon leurs études de 1/15voire 1/20 ce qui est exceptionnel.

Les groupes de financement peuvent se décliner en raccourci entre :

- Les prêts patients (prêt export) pour les entreprises de plus de 3 ans (ordre de grandeur 20 000€ 80 000 €, sans garantie, en partenariat si nécessaire avec UBIFRANCE, en complément de l'assurance prospection COFACE).
- Les prêts patients pour les entreprises de plus de 3 ans (contrats de développement international) (ordre de grandeur 40 000 € 600 000€, à moyen terme sans garantie qui peut accompagner un concours bancaire jusqu'à 60 %).
- les prêts patients pour les entreprises de plus de 3 ans (contrat de développement participatif) (ordre de grandeur 300 000€ à 3 000 000 € sans garantie à moyen terme en complément d'un prêt bancaire ou d'une intervention en fonds propres.

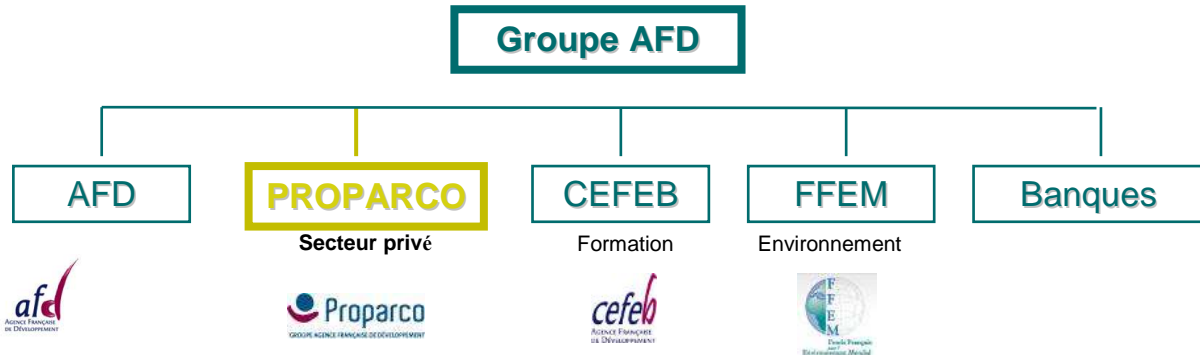
OSEO assure le service de garanties bancaires suivant un fonds de garantie international, en accompagnant jusqu'à 60 % les partenaires bancaires dans les financements accordés aux entreprises exportatrices .Enfin il existe aussi une garantie des fonds propres de PME se développant à l'export hors UE (période 3 à 7 ans sur 50% du capital investi).

Toutefois ces mécanismes ne peuvent s'appliquer à des sociétés à capitaux français, non résidentes et de droit étranger, sujet qui fait l'objet central des présents travaux. Cependant des montages certes plus complexes peuvent être étudiés à travers des sociétés de droit français, filiales des sociétés précitées.

L'Etat joue un rôle non négligeable en assignant des critères géographiques de même qu'OSEO a une activité d'assistance technique auprès de divers pays (Tunisie par

exemple); à souligner également le fait qu’OSEO n’a pas de représentation autonome et travaille à travers les représentations des missions économiques /UBIFRANCE...

L’AFD, acteur pivot de la coopération française



Nous avons poursuivi nos recherches par l’audition de Mr Laurent DEMEY Directeur général délégué de PROPARCO. Cet établissement a pour vocation le soutien aux PME implantées à l’étranger dans le cadre de l’AFD. Avec 15 milliards € d’engagements à ce jour cet établissement connaît une très forte croissance : plus de 40 % actuellement. Son objectif est en particulier d’investir dans des projets liés à l’économie durable avec une faculté d’intervention dans tous les pays émergents suivant normes OCDE, en Afrique, Asie, Océanie, Méditerranée, Amérique Latine, Europe Orientale et Balkans, en adaptant son approche en fonction des régions et pays via 11 bureaux régionaux dont 7 en Afrique qui constitue plus de 60 % de son portefeuille.

Les 4 objectifs spécifiques de sa politique reposent sur :

- La lutte contre le changement climatique
- L’agro-industrie
- Les secteurs sociaux (santé éducation supérieure)
- La microfinance



Il convient de souligner que les prises de participation n'ont pas pour vocation de demeurer en portefeuille mais d'être cédées entre 4 et 8 ans en liaison avec un cinquantaine de fonds d'investissements spécialisés dont le fonds AZIZ de l'AFD qui prends des risques correspondant à 50% des risques de prêts faits par des banques locales .L'approche des PME françaises et entreprises étrangères sujet de nos travaux rappelons-le représente 40% de l'activité de PROPARCO, souvent en liaison avec OSEO . L'essentiel selon notre interlocuteur est fait localement en se basant sur l'effet réseau. De nombreux conseillers, élus des régions précitées, tout en soulignant le caractère très intéressant du dispositif PROPARCO, regrettent amèrement que les PME locales « françaises » ne soient pas suffisamment nombreuses à bénéficier des opérations de prêts /participations PPROPARCO.

En résumé sur le sujet objet de nos travaux il existe un gisement considérable de progression.... beaucoup reste à faire, espérons que grâce à l'imagination et au volontarisme on puisse rapidement répondre à des besoins bien réels, sans limite visible, pour le plus grand profit de notre expansion et par voie de conséquence pour nos exportations. Rappelons que lorsque des commandes sont passées en France par des sociétés non résidents, n'en déplaise à certains, la conséquence qui en résulte normalement, est une progression de l'emploi en France ! Soutenir en ce sens des sociétés de droit étranger appartenant à des Français, qui tout naturellement se tourneront en priorité, de par leur origine /formation etc, vers des fournisseurs français n'est donc pas aussi incongru que certains le disent !

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

C) Point sur les conventions fiscales en cours de négociation /ratification ainsi que les « nouveautés » et évolutions fiscales en liaison avec la Direction des résidents à l'étranger et des Services généraux au Ministère de l'Economie / Dévolution successorale : point fiscal sur les éléments de base essentiels.

Nous avons commencé nos auditions par celle de Mr Renaud JAUNE Chef du bureau sur la fiscalité internationale, Direction de la législation fiscale au MEN accompagné de Mme Sophie DELPORTE Rédactrice fiscale à la Sous-Direction des conventions et entraide judiciaire.

Ainsi que nous en avons parlé dans nos précédentes interventions, le focus est porté depuis le début des crises que vous connaissez et des décisions prises pour y remédier, en particulier dans le domaine fiscal, sur l'échange de renseignements. Ceci par un renforcement de la pression auprès d'un certain nombre d'états pour aboutir à des mises à jour du type OCDE. Le concept de l'assistance administrative sur l'échange des renseignements pour lutter contre la fraude en général et le blanchiment d'argent sale est désormais bien connu de tous et il n'est plus besoin de s'y attarder plus avant .

L'actualité actuelle porte sur des négociations concernant avec le Panama, la Colombie , Hon,g Kong Arabie Saoudite, certaines collectivités d'outre-mer , Polynésie Française, St Martin , St Barthélémy. Concernant la Convention fiscale franco-danoise de 1957 dont la dénonciation unilatérale par le Danemark en juillet 2008, avec effet au 1^{er} janvier 2009, avait entraîné des difficultés pour nos compatriotes. M. Renaud JAUNE,

nous informe qu'en date du 29 juillet 2010, l'instruction 14-B-2-10 (parue au BOI n° 71 du 2 août 2010 « a pour objet de préciser les conséquences de cette dénonciation et d'apporter des solutions visant à atténuer les éventuels frottements fiscaux susceptibles d'en résulter »

(<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2010/14aipub/textes/14b210/14b210.pdf>).

Enfin, et il faut s'en réjouir, un gros effort est effectué sur les questions fiscales concernant les travailleurs frontaliers.

Egalement des conventions nouvelles ou avenants (échange d'information) vont devenir d'application dans les prochaines semaines avec la Georgie et Malte tandis que des processus de ratifications sont en cours concernant le Kenya, l'Ile de Man, Jersey, Guernesey, BVI, Iles Caymans, Bahamas, Bermudes, Gibraltar, Turk et Caicos, Andorre et Lichstentein,

De même des avenants concernant des clauses de limitation des bénéficiaires et échange d'information avec Bahreïn, Malaisie, Singapour, Luxembourg, Belgique et Suisse.

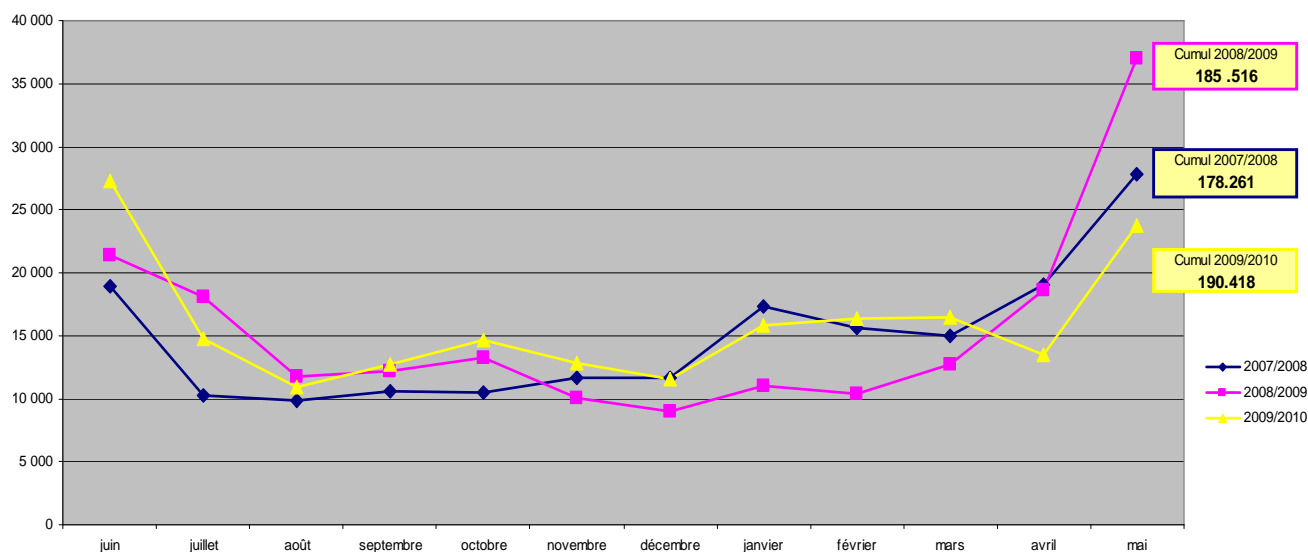
Des questions concernant l'Etat du Vatican feront l'objet d'une réponse séparée.

La question récurrente de l'association des conseillers élus au panel de consultation préalable a été évoquée. Bien que la réponse actuelle soit négative nous avons cru comprendre que cette question serait néanmoins réétudiée.

Nous avons poursuivi nos travaux en compagnie de nos interlocuteurs habituels avec lesquels un réel climat de confiance réciproque et de partenariat, nous osons le dire, existe désormais. Mr Cyril MALOINE Directeur départemental chargé du pôle fiscal à la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux au MEN accompagné de Mr Xavier FRANCAIS Directeur divisionnaire à la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux au MEN.

Au niveau de l'information nous constatons que les efforts déployés par leur service en vue de simplifier leurs relations au sens général avec les usagers commencent sérieusement à donner leurs fruits. Il faut saluer cet engagement. Bien évidemment beaucoup reste à faire en ce domaine particulièrement ardu et difficile.

Consultation rubrique "vivre hors de France"



Au-delà des 6 000 visites physiques annuelles, le centre reçoit plus de 100 000 courriels (qui fonctionne de mieux en mieux avec accusé de réception etc) et plus de 125 000 appels téléphoniques (avec sur ce dernier point un taux de contact/prise en charge de 25% qui semble désormais stable... pour information une proposition d'assistance/consultance au niveau AFE est à nouveau rejetée).

Ce service traite 195 000 déclarations annuelles pour lesquelles désormais il existe un mode d'emploi sous forme PDF disponible sur le site. Des progrès considérables ont été réalisés sur le site impôts.gouv.fr pour fournir les informations nécessaires afin de répondre aux questions que peuvent se poser les contribuables, avec des rubriques thématiques qui en théorie permettent à un non-résident de trouver la quasi-totalité des questions que l'on se pose. Simultanément une rédaction sortant du jargon administratif fiscal habituel destiné au contribuable de base permet une meilleure lisibilité/compréhension. Des rubriques supplémentaires concernant les travailleurs frontaliers, les agents de l'Etat travaillant hors de France (en liaison avec la Mission de Travailleurs Internationaux) et il convient de saluer ce dernier point, grand nombre de traductions en langue anglaise/allemande et espagnole (ce dernier point faisait l'objet de demandes anciennes de la part de notre commission), sont mises en ligne.

Egalement les modalités de paiement et déclarations concernant les dons, successions et assurance-vie font l'objet désormais de rubriques spéciales.

Il nous est rappelé, suite à des attaques SPAM/Phishing, qu'il ne faut jamais envoyer ses coordonnées bancaires codes etc sur quelque demande que ce soit car l'Administration ne le demande jamais sous courrier électronique... A noter également que les télé-déclarations (37 000 actuellement) ne permettent pas la saisie électronique de documents annexes sous forme PDF ou scannés...

Dans le domaine de l'information électronique les mises à jour des BOI (bulletin officiel des impôts) sont publiées.

Pour les élus et autres interlocuteurs officiels /organismes institutionnels, une boîte aux lettres fonctionnelle destinée à répondre à des questions génériques (pas de cas particuliers) est désormais ouverte. L'adresse en est : relations.relais.dresg@dgifp.finances.gouv.fr.

Dans le futur immédiat il est procédé à la fusion de certains services pour arriver à un interlocuteur unique entre assiette et recouvrement sous une seule autorité.

Les chiffres en jeu ne sont pas négligeables : 119 agents traitent sur une base de 200 000 usagers des sommes se montant suivant les années entre 500 et 600 M € par an avec cette année un montant ISF de 83 M€.

Enfin au niveau dévolution successorale à l'étranger ou impliquant des non-résidents il est rappelé que la déclaration est obligatoire pour les non-résidents déjà assujettis ou susceptible de le devenir en ce cas endéans 1 an pour éviter toute complication. Compte tenu des nombreux cas de dysfonctionnement relevés qui sont portés à sa connaissance, la Commission intervient pour souligner tout l'intérêt d'une meilleure sensibilisation/formation du monde notarial hexagonal. Il est rappelé que le domicile fiscal entraîne le régime général sur les bases de : foyer, lieu de séjour principal, centre des intérêts économiques en France pour des résidents à l'étranger... Les risques de frottement résultant des régimes fiscaux aussi nombreux que différents, des cas multiples et des conventions fiscales quand il y en a.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Rapport du groupe de travail Emploi/Formation Professionnelle/Insertion

Co-dirigé par Pascal CHAZOT (Conseiller élu AFE) et Gloria GIOL-JERIBI (Conseillère élue AFE). Le groupe de travail Formation Professionnelle/Emploi/Insertion professionnelle, réuni mercredi 8 septembre 2010 a décidé d'orienter ses travaux sur 2 axes :

- **Etre une force de propositions à l'égard des instances nationales**
- **Devenir un outil d'information et de partage d'expériences au service des Conseillers AFE**

Il est apparu lors des échanges entre les participants que les problématiques pouvaient être très différentes selon les zones géographiques (pays du sud/Europe/Amérique du nord), et qu'il était donc nécessaire d'identifier tout d'abord leurs particularismes pour pouvoir proposer des réponses plus efficaces et en adéquation avec les situations locales.

Il a été constaté également que le besoin d'information des élus était crucial et les membres du groupe s'attacheront à collecter l'information et à la diffuser sur le site de l'AFE afin qu'elle soit accessible à tous.

Le groupe a également décidé d'inviter tous les collègues qui souhaitent participer à ce groupe à la réunion de la prochaine session de mars où devraient être présents des représentants de l'administration et de l'AFPA au cours de laquelle sera exposée par un élu AFE une expérience locale particulière.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13^e session

6-11 septembre 2010

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Vœux n° 1

AFD : Refinancement des banques locales

considérant

- Que dans de nombreux pays du champ d'action de l'AFD les banques manquent souvent de liquidités financières et n'ont qu'une capacité limitée de réescompte.
- Que de ce fait, il n'y a pas de possibilités pour les investisseurs français d'obtenir des prêts à moyen et long terme
- Que l'AFD a des lignes de crédit spécifique pour aider le secteur bancaire
- Que pour certains projets le groupe AFD / PROPARCO peut garantir les emprunts à hauteur de 50% des prêts bancaires

L'AFE demande qu'il soit possible de transformer ces garanties en refinancement des banques, ce qui leur permettrait de proposer aux investisseurs des prêts à taux bonifiés sans mettre en péril leur propre trésorerie

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13^e session

6-11 septembre 2010

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

VŒU n° 2 : Programme 151 du PLF 2011 - Agences consulaires

Objet : Dotation des agences consulaires

Considérant

- Le rôle éminent des agences consulaires dans les relations de proximité avec les Français de l'étranger
- L'importance des services administratifs que peuvent rendre les agences consulaires
- La modicité pour l'état du coût de leur fonctionnement
- Une diminution de leur dotation de 15% envisagée par le PLF 2011 (Voir document en annexe)

Demande

- Que le MAEE leur donne de nouveaux moyens budgétaires par un redéploiement budgétaire interne

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13^e session

6-11 septembre 2010

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Vœu n° 3 : Avances de frais d'hospitalisation d'urgence hors Union Européenne

Considérant

- qu'un transport en ambulance et une hospitalisation d'urgence peuvent être refusés hors Union Européenne à un Français de l'étranger s'il n'est pas en mesure de réunir les fonds demandés par les services d'urgence
- qu'il existe des associations locales créées dans le but de venir en aide aux Français en difficulté, notamment dans le cas d'urgences médicales

L'AFE émet le vœu que des procédures soient mises en place en coopération avec le MAEE pour permettre à de telles associations de faire l'avance des frais en accord avec le consulat et mettre à disposition dans l'enceinte de ce dernier une caisse dédiée à cet effet.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		27
Nombre de voix « contre »		17
Nombre d'abstentions		17

COMMISSION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Vœu n° 4

Objet : Modification de l'article 164 A du CGI

Considérant

- Que l'application de l'article 164 A interdit la déduction des pensions alimentaires des revenus déclarés ;
- Que cette pension versée à un bénéficiaire fiscalement résident en France sera soumise à l'impôt ;
- Qu'il existe déjà une jurisprudence pour les non-résidents domiciliés dans une Etat de l'Union Européenne (jurisprudence Moukhaider) ;

Demande

- Que l'article 164 A du CGI soit modifié afin que le payeur de la pension puisse la déduire de ses revenus déclarés.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13^e session

6-11 septembre 2010

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Motion n°1

Objet : Mauritanie – projet de complexe touristique à Nouakchott

considérant

- Le programme de renforcement des capacités commerciales PRCC en Mauritanie développé par l'AFD
- Que l'AFD a financé un concours de 1.5 M€ pour l'évaluation du potentiel de croissance qu'apporterait le développement du tourisme dans ce pays
- Que ce rapport préconise de sortir du « mono produit de randonnées pédestres dans le désert » et de développer l'écotourisme dans la zone des parcs nationaux en bord de mer

L'AFE s'étonne que l'agence locale AFD / PROPARCO refuse de participer à l'investissement d'un projet de complexe touristique à Nouakchott que s'intègre parfaitement dans le schéma défini par le rapport, au prétexte que le tourisme ne serait par porteur en Mauritanie

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »	26	
Nombre de voix « contre »	0	
Nombre d'abstentions	1	

COMMISSION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Motion n°2

Objet : Mauritanie – garanties bancaires

considérant

- Qu'en Mauritanie, les banques SG ; BNP manquent de liquidités financières et n'ont qu'une capacité limitée de réescompte.
- Que de ce fait, il n'y a pas de possibilités pour les investisseurs français d'obtenir des prêts à moyen et long terme
- Que l'AFD a des lignes de crédit spécifique pour aider le secteur bancaire
- Que pour certains projets le groupe AFD / PROPARCO peut garantir les emprunts à hauteur de 50% des prêts bancaires

L'AFE demande qu'il soit possible de transformer ces garanties en refinancement des banques, ce qui leur permettrait de proposer aux investisseurs des prêts à taux bonifiés sans mettre en péril leur propre trésorerie

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

**COMMISSION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

MOTION n° 3 :

Objet : Renforcement de barrières non tarifaires aux importations au Vietnam

Considérant

- Que la mise en vigueur de la circulaire 24/2010/TT-BCT, instaure des barrières non tarifaires contraires aux réglementations OMC relatives aux licences d'importations et tout particulièrement la partie : « Agreement on Import Licensing Procedure », annexe 1A de l'accord OMC. (Voir annexe circulaire 24/2010/TT-BCT)
- que ces dispositions induisent des coûts et des délais supplémentaires non justifiés pour nos importateurs

Demande

- Que le Secrétariat d'Etat au Commerce Extérieur demande aux autorités vietnamiennes de retirer ou d'amender cette circulaire pour qu'elle ne représente plus une barrière non tarifaire aux importations.

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Part I. LEGAL DOCUMENTS

THE PRIME MINISTER

Decision No. 43/2010/QĐ-TTg of June 2, 2010, promulgating the national system of statistical indicators

This Decision takes effect on July 20, 2010, and replaces Decision No. 305/2005/QĐ-TTg of November 24, 2005.-

THE MINISTRIES

THE MINISTRY OF INDUSTRY AND TRADE

Circular No. 24/2010/TT-BCT of May 28, 2010, on the application of regulations on automatic import licensing to a number of goods items

Pursuant to the Government's Decree No. 189/2007/ND-CP of December 27, 2007, defining the functions, tasks, powers and organizational structure of the Ministry of Industry and Trade;

Pursuant to the Government's Decree No. 12/2006/ND-CP of January 23, 2006, detailing the implementation of the Commercial Law regarding international goods trading and goods trading agency, processing and transit with

foreign parties;

Pursuant to the Prime Minister's Decision No. 41/2005/QĐ-TTg of March 2, 2005, promulgating the Regulation on goods import licensing;

The Minister of Industry and Trade provides the application of regulations on automatic import licensing to a number of goods items as follows:

Chapter I

GENERAL PROVISIONS

Article 1. Scope of regulation

1. This Circular provides the application of regulations on automatic import licensing to traders that import goods specified in attached Appendix No. 01.

2. Imported goods listed below are not regulated by this Circular and comply with current regulations:

a/ Goods which are temporarily imported for re-export, temporarily exported for re-import, transferred from/to border gate or transited;

b/ Goods imported through non-commercial channels;

c/ Goods imported to directly serve production and processing (including those imported for assembly, repair or warranty);

d/ Goods imported from abroad into non-tariff zones and goods produced, processed or assembled in non-tariff zones which are imported into the inland;

e/ Goods imported for sale at duty-free shops;

f/ Goods imported for the formation of fixed assets of investment projects under the Investment Law.